

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADOPTION D'UNE CHARTE INTERBANCAIRE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Casablanca, le 1^{er} mars 2023

Sous l'égide de Bank Al-Maghrib, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc a adopté une Charte interbancaire ayant pour objet de faciliter l'accès et l'usage des produits et services bancaires aux personnes en situation de handicap.

A travers leur engagement à observer les principes de cette charte, les banques vont devoir prendre un ensemble de mesures visant :

- D'une part, à favoriser l'accessibilité de leurs infrastructures physiques aux personnes en situation de handicap, en particulier l'accès aux agences et aux guichets automatiques bancaires ;
- D'autre part, à développer des accès et interfaces numériques adaptés aux personnes en situation de handicap et alignés avec les bonnes pratiques et référentiels reconnus dans ce domaine.

Dans ce cadre, les banques mettront à la disposition des personnes en situation de handicap des services d'information, à travers des supports physiques et digitaux, sur les dispositifs mis en place pour répondre à leurs besoins.

La charte a été établie en concertation avec les associations de protection des personnes en situation de handicap.

L'adoption de la charte interbancaire en faveur des personnes en situation de handicap s'inscrit dans le cadre du renforcement des actions de protection de la clientèle des établissements de crédit menées par Bank Al-Maghrib en coordination avec les acteurs bancaires.

La charte est accessible sur le portail Web de Bank Al-Maghrib via ce [lien](#).